# Les sirènes d’alerte

Les sirènes d’alerte font partie intégrante du Système d’Alerte et d’Information des Populations (SAIP) en France. Elles sont conçues pour avertir la population en cas de danger imminent, qu’il soit d’origine naturelle (comme une inondation) ou technologique (comme un accident industriel).

Lors d’une catastrophe naturelle ou technologique aux conséquences graves pour la population, les autorités publiques s’appuient sur l’organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC).
Le citoyen est au centre de ce dispositif. La protection des personnes est, bien sûr, la première des priorités des services de secours. L’implication de chacun est cependant indispensable au bon déroulement des opérations en situation d’urgence. **Savoir réagir efficacement en cas d’alerte ou face à un sinistre, c’est faciliter l’action des secours et contribuer à la réduction des conséquences des crises.**
Pour cela, il est primordial :
– de savoir reconnaître le signal d’alerte,
– d’adopter les comportements réflexes de sauvegarde adéquats.

**Comment reconnaitre le signal national d’alerte ?**
Le signal national d’alerte se compose d’un son modulé, montant et descendant, de **trois séquences d’une minute et quarante et une secondes**, séparées par un intervalle de cinq secondes.
La fin de l’alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.
Tous les premiers mercredi du mois à 11h45, les sirènes font l’objet d’un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu’un seul cycle d’une minute et quarante et une secondes seulement.
*Vous ne le saviez peut-être pas, mais les sirènes ne servent plus à appeler les pompiers. Les services de secours sont, depuis quelques années, munis de bipeurs.*

**Comment réagir en cas d’alerte ?**
Réagissez immédiatement.
En cas d’alerte, vous devez adopter un comportement réflexe afin de vous mettre en sécurité et faciliter l’action des secours. Par défaut, rejoignez un bâtiment afin de vous protéger et vous informer sur la nature exacte de la crise. En fonction des situations, les autorités vous indiqueront la conduite à tenir : se protéger dans un bâtiment ou évacuer la zone dangereuse.
Mettez-vous en sécurité. S’il y a un risque d’inondation, rejoignez sans délai un lieu en hauteur.
Tenez-vous informés. Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France info, autres radios locales ou France télévisions.
Restez en sécurité. N’allez pas chercher vos enfants à l’école, ils y sont protégés par leurs enseignants.
Ne téléphonez qu’en cas d’urgence vitale. Le réseau doit être disponible.

**Connaître les risques près de chez soi.**
Le site internet Géoriques vous propose une recherche par adresse, communes ou points GPS et ainsi de télécharger votre état des risques.
Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n’a pas de valeur juridique.

**Préparez-vous grâce au Plan Familial de Mise en Sûreté :** cliquez ici.
**En savoir plus :** cliquez ici

**@Beauvau_Alerte, le compte Twitter du ministère de l’Intérieur dédié à l’information de la population en cas d’événement grave.**